

L'an deux mil vingt, le huit octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Beaumerie Saint-Martin s'est réuni à la salle de l'ancienne école, à côté de la mairie de Beaumerie Saint Martin (lieu habituel de la mairie modifié pour garantir une sécurité sanitaire optimale contre la pandémie de Coronavirus Covid-19, information transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, par courrier du 5 juin 2020), sous la présidence de monsieur HERLANGÉ Patrick, Maire, à la suite de la convocation en date du trois octobre deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de la mairie.

Présents : HERLANGÉ Patrick, MINER Serge, DE SAINTE MARESVILLE Françoise, SERGENT Sylvie, HAMELLE Justine, PLÉE Frédéric, POULAIN Marc-Antoine, VANDENBOSSCHE Didier.

Absents excusés : VERGEOT Jean-Luc, BAUDUIN André, TOURNIQUET Yann.

VERGEOT Jean-Luc donne pouvoir à HERLANGÉ Patrick. BAUDUIN André donne pouvoir à MINER Serge.

Madame HAMELLE Justine est élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du dernier compte-rendu.

### **1. Présentation du devis de voirie communale (travaux d'investissement 2021).**

La séance ouverte, conformément à ce qui était décidé lors de la précédente réunion du 10 septembre 2020, monsieur le Maire présente le projet finalisé de voirie communale 2021 comprenant :

- la réfection du chemin à carottes (reprofilage et reprise des accotements sur 50 cm de chaque côté),
- la pose de deux ralentisseurs (l'un rue d'en haut et l'autre rue du marais)
- la reprise de la borduration sur une partie de la rue du marais (entre le passage à niveau et la route nationale entre les numéros 77 et 79).

Ces travaux sont estimés à 54 517.60 euros HT, soit 65 421.12 euros TTC.

### **2. Demandes de subventions : Etat, Département, fonds de concours de la CA2BM.**

Monsieur le Maire propose le plan de financement pour les travaux de voirie communale :

Subvention du Département au titre du FARDA :	40 % du HT, soit 21807.04 €
Subvention du Département au titre des amendes de police :	20 % du HT, soit 10903.52 €
Subvention de l'Etat au titre de la DETR :	20 % du HT, soit 10903.52 €
Reste à charge de la commune :	20 % du HT, soit 10903.52 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir ce devis estimatif de l'entreprise Colas qui a satisfait lors des précédents chantiers ;
- d'entériner ce plan de financement et d'effectuer toutes les demandes de subventions correspondantes ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

Quant aux fonds de concours de l'EPCI, ils seront utiles à de futurs projets. Monsieur le Maire rappelle que ce fonds a été sollicité pour l'électrification de la cloche de l'église.

### **3. Renouvellement de la convention ADS (Autorisations du Droits des Sols) avec la CA2BM**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier du 17 septembre 2020 de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). A la suite du renouvellement des instances en juillet 2020, le conseil communautaire doit se prononcer sur la reconduction du service ADS pour la période 2021-2026. Pour cela et pour une application effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le conseil municipal est invité à délibérer quant au renouvellement de l'adhésion de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention actant le renouvellement de l'adhésion à ce service commun.

Pour rappel de la délibération communale du 23 novembre 2017, le coût est de 1 000 euros/an jusqu'à 15 EPC/an et 175 euros/EPC/an au-delà. (EPC : Equivalent Permis de Construire). La délibération communale du 13 avril 2018 prévoit la pondération des certificats d'urbanisme et indique que la participation est déduite des attributions de compensation aux communes membres.

### **4. Recensement de la population en janvier/février 2021 : nomination d'un agent recenseur.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les cinq ans, la commune est désignée pour effectuer avec les services de l'INSEE, le recensement de sa population. Le précédent a eu lieu en 2016. Par conséquent, en début d'année prochaine, le recensement de la population aura lieu, ce qui nécessite le recrutement d'un agent recenseur.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal retient la candidature de madame Virginie ZABCZYNSKI demeurant à Beaumerie Saint Martin. Monsieur MINER Serge, en qualité de beau-père de la personne retenue, ne prend pas part à la délibération.

#### **5. Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Monsieur le Maire présente la demande de renouvellement d'adhésion à la Fondation du Patrimoine qui a participé aux restaurations de l'église Saint Walloy. Le tarif de l'adhésion est de 55 € minimum pour les communes de moins de 500 habitants. Le conseil municipal décide de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine, par le versement de la somme de cinquante-cinq euros, pour 2020.

#### **6. Point sur le chemin rural dit « du marais ».**

A la suite de plusieurs chutes de peupliers endommageant la clôture d'une parcelle communale dans le marais, un courrier a été envoyé à la SCI Lovergne, propriétaire des arbres et de quelques parcelles environnantes. Un chemin rural dit « chemin du marais » traverse en partie ces propriétés privées, qui viennent d'être proposées à la vente. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de borner le chemin du marais et éventuellement, d'acquérir les terrains mis en vente. Après délibération, le conseil municipal décide de surseoir.

#### **7. Présentation du devis pour reprises de concession dans le cimetière.**

Pour faire suite à la précédente réunion, au cours de laquelle le conseil municipal avait décidé d'échelonner les reprises de dix-neuf concessions constatées abandonnées, monsieur le Maire invite monsieur MINER Serge, délégué aux affaires relatives au cimetière à présenter le dossier. Les devis sont en cours. Pour la première tranche de travaux, il est décidé de reprendre cinq des dix-neuf concessions constatées abandonnées : emplacements A9, A11, A16, A17 et A19 correspondant respectivement aux reprises : 2/19, 17/19, 19/19, 16/19 et 15/19. Un plan et autres précisions sont repris à la délibération D 2019-03 du 4 février 2019.

#### **8. Questions diverses.**

∞ **Dissolution du CCAS.** Monsieur le Maire évoque la possibilité de dissoudre le CCAS. En effet, les affaires sociales peuvent être gérées sur un unique budget dans les communes de petite taille comme la nôtre. Ceci permettrait de limiter les dépenses relatives aux charges URSSAF et le nombre de délibérations budgétaires.

∞ **Concours des maisons fleuries.** Cette année, en raison de la pandémie, les prix seront remis au domicile des lauréats. A cette occasion, la municipalité souhaite exprimer toute sa reconnaissance aux habitants qui œuvrent à l'embellissement de la commune.

∞ **Gym douce.** En raison du nombre de participants et des règles sanitaires liées à la pandémie de Coronavirus, la séance d'hier a dû se dérouler dans la cour. Par chance, la météo était favorable. A la demande des intéressés, monsieur le Maire propose que pour les futures séances puissent se dérouler dans la salle polyvalente, le temps de la pandémie. Toutefois, la salle ne sera pas chauffée, pour éviter les charges de fournitures d'énergie. Les participants-es devront changer de chaussures à l'entrée de la salle pour éviter les charges d'entretien des locaux. Le conseil municipal accepte cette proposition temporaire, sous réserve d'accord de la sous-préfecture.

∞ **11 novembre.** En raison de la pandémie, en comité restreint, monsieur le Maire déposera une gerbe au monument aux morts. Les citoyens pourront manifester leur reconnaissance aux poilus et célébrer l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale en pavoisant leur habitation d'un petit drapeau ou tout signe de reconnaissance de leur choix.

Séance levée à 22 heures 12 minutes.

Fait et délibéré à Beaumerie Saint-Martin,

Le 8 octobre 2020.

Le Maire, Patrick HERLANGE.